



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE
SANITAIRE DE PREVOYANCE

Rapport annuel 2015

Qui sommes-nous ?


Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 30 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / www.fisp.ch) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2^{ème} pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec près de 10'000 assurés et plus de 1,3 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
 - Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
 - Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
- Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette mission se concrétise depuis plus de 30 ans en résultats en faveur des assurés.



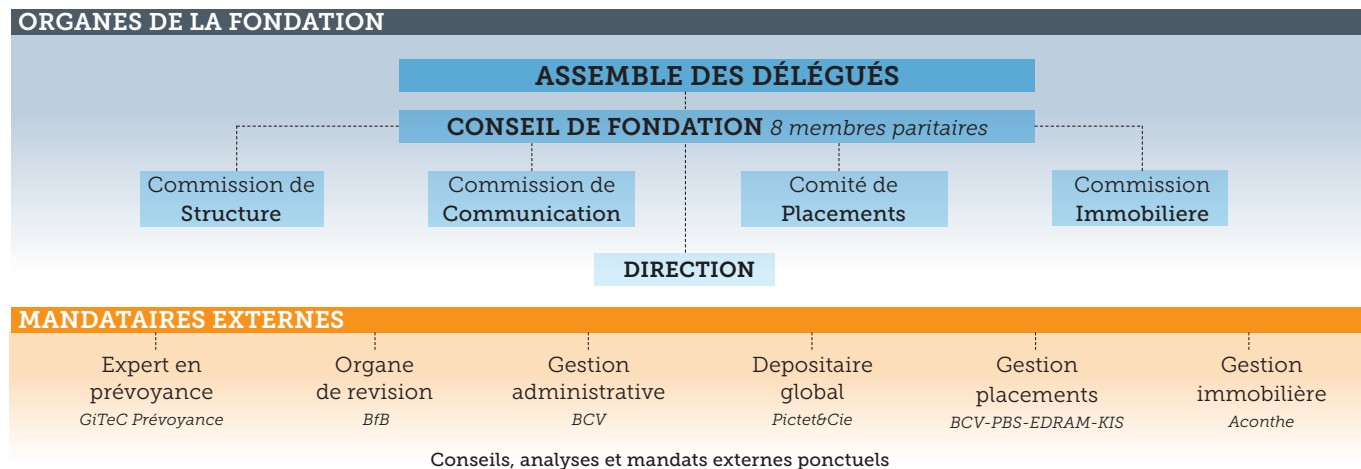
Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette mission se concrétise depuis plus de 30 ans en résultats en faveur des assurés.

Structure organisationnelle

Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.
Avec une priorité absolue: le plus justement et le plus efficacement.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
 - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via une organe executif interne de Direction,
 - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

Conseil de fondation

Président

M. François JACOT-DESCOMBES
Délégué «employeurs»
Directeur général Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC

Vice-Président

M. Yves VINCKE
Délégué «assurés» Physiothérapeute
EHNH – Site d'Yverdon

Membres

M. François HAENNI
Délégué «employeur»
Directeur général a.i. LBG SA
M. Olivier DEPRAZ
Délégué «employeur»
Architecte en retraite
M. Olivier OGUEY
Délégué «assurés»
Infirmier-anesthésiste HRC

Direction

M. Jean-Paul GUYON

Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

Au-delà des indicateurs et des chiffres clés.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

**INTÉRÊTS
DISTRIBUÉS
AUX ASSURÉS
EN 2015**

2.25%

Le 2ème pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité historique, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

NOS VALEURS

Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture de l'ordre de 107 % au 31.12.2015
Tarif attractif et prudentiel	Bases techniques LPP 2010, 2,75 %
Performance a long terme	Taux moyen distribué sur 20 ans: 3,4 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4,5 %
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse à 65 ans 7,05%
Rapport Prestations/Financement de grande qualité	Cotisations risques + frais 2,5 % Prestation de services gratuits: - paiement fractionné de la prime sans supplément
Frais modérés	- versement en cas de divorce - versement pour l'acquisition d'un logement - autres...

Attractivité et compétitivité: valeurs et chiffres-clés

Attention à évaluer toutes les dimensions.

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indicateurs CT
<p>Organisation Formation, Système de Contrôle Interne</p> <p>Base réglementaire et traçabilité.</p> <p>Loyauté et benchmarking.</p>	<p>Coût administratif.</p> <p>Coût gestion financière.</p> <p>Coût risques, décès, invalidité</p>	<p>Rapport coût- performances- qualité des prestations et services</p> <p>Taux conversion Rémunération épargne 20 ans</p>	<p>Rapport financement et prestations.</p> <p>Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows)</p> <p>Equilibre Actif/ Passif stratégique.</p> <p>Taux technique</p>	<p>Rendement annuel</p> <p>Degré Couverture. Fondamentaux techniques</p> <p>Rémunération épargne annuelle Avec inflation 0</p>

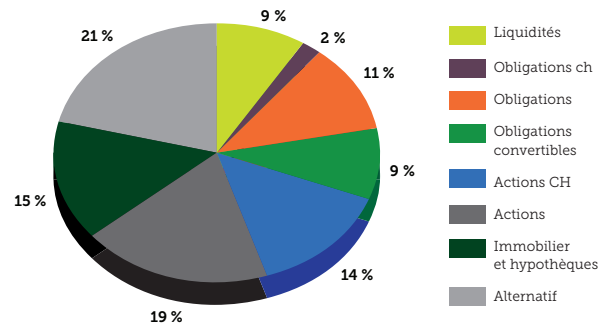
GESTION FINANCIÈRE 2015

Pour atténuer les secousses des marchés boursiers tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profits risque/rendement complémentaires.

La résultante répond aux objectifs financiers et techniques de la Fondation. En 2015, grâce à cette stratégie de placement, la FISP a su limiter les chocs de marchés à la volatilité omniprésente, sans renoncer à être positionnée sur les potentiels de rendements.

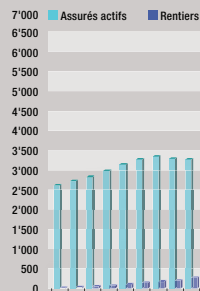
Ces opportunités seront à exploiter avec toujours plus de réactivité, sans baisser la garde face à des rechutes toujours à redouter.

Plus de détails dans les prochaines communications «finance».

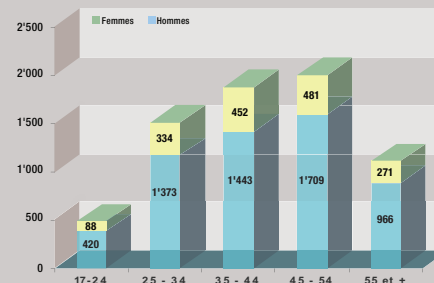


Évaluations (Chiffres non audités) Degré de couverture **107%** Assurés actifs **8'200** Bénéficiaires de rentes **1'800** Fortune **CHF 1'300 Mios**

Effectif des assurés



Répartition par âge - Actifs au 31.12.2014



Exercice 2015

Résultats généraux et Résultats Financiers



« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...

En particulier lors des tempêtes financières : Garder le cap, faire le dos rond et préparer l'avenir. »

2015 en synthèse: des prestations encore améliorées malgré des marchés financiers exigeants

Ecosystème du 2ème pilier : la tempête financière est « revenue ».

FISP : des résultats qui permettent d'améliorer les prestations et préparer l'avenir.

- Certains avaient presque oublié que la crise était toujours en cours de digestion : les résultats 2015 des acteurs de prévoyance reflètent cet état et sont moins bons que les dernières années.
- La FISP n'échappe pas à cette tendance mais tire plutôt bien son épingle de ce jeu aux mains de banques centrales dont la politique de taux bas (répression financière) a connu un nouveau développement.
- L'année 2015 est donc pour l'ensemble des caisses un « stress-test » que notre Fondation réussit plutôt bien : après des années 2012 à 2014 très réussies, dans un exercice marqué par des conditions extrêmes en terme d'événements contraires et soudains, la FISP réduit les impacts de la volatilité de marchés, avec des résultats préservant les capitaux gérés et permettant d'octroyer des prestations de qualité (taux d'intérêt distribué, règlement amélioré).

Situation à fin 2015 - Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations : compétitivité de votre partenaire 2ème pilier.

Le monde n'a toujours pas fini de digérer le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière a pris de nouvelles formes en 2015.

Après une année où les marchés financiers ont connu de multiples et importants épisodes baissiers, face aux défis qui continuent à peser sur la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2ème pilier efficace sur le long terme. **Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de la FISP à**

réaliser sa mission de prévoyance, et renforcer sa position de partenaire de référence en matière de solutions 2ème pilier.

Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu des résultats lui permettant de :

- Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux.
- Appliquer des prestations favorables et inchangées en matière de retraite.
- Maintenir un degré de couverture raisonnable.

- Renforcer les réserves nécessaires à des prestations retraite durablement attractives.

- Proposer une offre de solutions et des plans de prévoyance à nouveau enrichis, avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

**Prestations
Règlement 2016 -
La FISP tient le cap en
faveur des assurés :
avec de nouvelles
améliorations des
plans de prévoyance,
une offre encore plus
attractive dès le 1er
janvier 2016.**

Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP.



**Règlement 2016 :
toutes ces améliorations
sont offertes
sans modification
du financement,
ni augmentation
des cotisations.**

Résultats de votre Fondation en 2015.

Mesures pour améliorer votre prévoyance.

Malgré un environnement économique et financier instable, après des exercices 2012, 2013 et 2014 particulièrement réussis, 2015 permet à nouveau de vous faire bénéficier de nouvelles améliorations de prestations, grâce à une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Malgré la succession d'évolutions négatives des marchés, les capitaux gérés ont été préservés, avec un rendement qui a permis au Conseil de Fondation de prendre des mesures pour une gestion durablement en faveur des assurés :

- a) Pour 2015, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 2,25%. Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1,75% en 2015, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP. C'est un résultat fort pour le pouvoir d'achat, surtout avec un niveau d'inflation extrêmement bas.
- b) Des réserves ont été à nouveau renforcées pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et garantir les retraites futures.
- c) **Le taux de conversion du capital en rente reste maintenu à 7,05% pour les hommes et les femmes qui prennent une retraite à 65 ans. Ce taux favorable s'applique là aussi à l'entier des avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal de 6,8% ne porte que sur la partie obligatoire.**
- d) Pour 2016, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1,25%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour

2016. La FISP examinera fin 2016 quel intérêt peut être attribué aux assurés en fonction des résultats.

Ces décisions permettent de maintenir le taux de couverture à un niveau raisonnable de l'ordre de 107%. Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes définitifs.

Retrouvez sur www.fisp.ch ces informations, ainsi que le nouveau règlement de prévoyance en vigueur dès le 01.01.2016, profondément remanié et enrichi, aux prestations encore plus attractives, dont : remboursement des rachats d'année en cas de décès (art. 21.2), meilleures couvertures des cas de maladie ou d'accident (art. 30), renforcement du statut de concubin (art.18). Règlement 2016 : toutes ces améliorations sont offertes sans modification du financement, ni augmentation des cotisations.

Nous allons continuer à travailler selon ces principes, pour améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : notre action visera à consolider ces acquis et faire face aux enjeux de la prévoyance.

Après une 1ère édition réussie en 2015, nous nous réjouissons déjà de vous retrouver nombreux à l'occasion de la prochaine Conférence des assurés FISP.

Nous vous prions d'agréer, chères assurées, chers assurés, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Conseil de fondation de la FISP

Marchés financiers et résultats 2015

Une année financière 2015 marquée par une succession inédite de chocs exceptionnels

Après 3 années où la Fondation a pu réaliser d'excellentes performances en matière financière grâce à une gestion exploitant les meilleures opportunités sans prise de risques majeurs (+23% en 3 ans), la FISP a su faire le « dos rond », dans une année 2015 placée sous le signe de chocs successifs sur les marchés financiers, dont les experts s'accordent sur la nature assez exceptionnelle.

- Dans ce contexte extrême, la grande majorité des caisses n'aura pas reconstitué ses réserves et constate une baisse de degré de couverture : les résultats sont en effet, de manière générale, inférieurs aux besoins.
- Les expositions actions mal rémunérées du fait de la volatilité et de l'impact de la guerre des devises, seule la poche immobilier tire la valorisation vers le haut. Les indices usuels LPP - en général légèrement positifs - sont un mauvais baromètre pour le futur car ils intègrent le poids des obligations arrivées au bout de leur potentiel, de plus ils n'intègrent pas de frais de gestion.
- Pour la FISP, La performance de la gestion (environ -0,8%) est conforme au modèle appliqué et comparable aux résultats des benchmarks: les décisions et les modalités d'implémentation ont donc permis de garder le cap dans cet environnement 2015 difficile.

Des résultats 2015 logiques et une stratégie de placement adaptée à ses objectifs de prestations et à ses impératifs techniques, font que la FISP aborde 2016 prête à exploiter toutes les sources raisonnables de rendement :

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt bas et de marchés instables.
- Les bons résultats des années antérieures, la préparation à la « prochaine crise » et l'énumération de quelques facteurs d'instabilité pour 2016 (pétrole, élections, géopolitique) justifient la poursuite de ces travaux.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : le rendement raisonnable correspondant à risque bien rémunéré exigera vigilance et sélectivité toujours accrues.
- Seule certitude donc, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés : autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts.

Perspectives 2016

Que nous réserve 2016 ?

Comment aborder de nouveaux défis ?



Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les problématiques à gérer et les réponses à implémenter.

Finances - 2008-2016 - « Dettes / Devises / Croissances » : une crise qui se transforme et met à l'épreuve la capacité à évoluer des systèmes et des acteurs de la Prévoyance.

Après le vent porteur des politiques de « quantitative easing » des dernières années, 3 vents plus capricieux déterminent le contexte économique 2016: Transformation de l'économie de la Chine, Facteurs d'évolution des matières premières (pétrole), Capacité des banques centrales à mener de bonnes politiques monétaires.

Au-delà de l'observation de la fin d'un « cycle monétaire » ayant contribué au renchérissement des classes d'actifs sans créer une reprise uniforme de la croissance, la FISP est prête à faire preuve de pro-activité sur des thèmes et solutions offrant des conditions opportunes.

Dans un exercice 2016 qui s'annonce tactique, les actions du Comité de placements tiennent donc compte des enjeux du contexte et ne sont pas dépendantes de postures résignées à se passer d'un 3ème cotisant optimisé : sélection et réactivité, sans risquer à tout prix, et non résignation et immobilisme.

La FISP tire profit d'un modèle exploitant les meilleures pratiques de gestion de risques et de coûts et appliquant les principes d'une gouvernance sans compromis sur les objectifs de prévoyance en faveur des assurés, et ce pour chacun de ses organes :

- **Conseil de fondation** : intensification des moyens de formation didactique destinés à assurer maîtrise de la

conduite et gestion éclairée des enjeux par l'organe suprême, y compris dans les champs où ses membres œuvrent dans le cadre de commissions traitant dans le détail des modalités d'implémentation (finance, appels d'offres).

- **Commission de structure** : appels d'offres visant à conforter marges et indicateurs de rentabilité, pour renforcer la capacité à offrir des prestations répondant au mieux aux besoins des assurés et des adhérents.

- **Commission immobilière** : poursuite des actions 2015. La FISP a concrétisé le renforcement de sa poche immobilière par la construction de 2 immeubles (Lauzanne et Martigny). D'autres actions sont prévues, via une politique d'investissement favorisant la diversification des sources de rendement au moyen de placements dont les caractéristiques sont sélectionnées avec soin, en assurant un fonctionnement professionnalisé par la collaboration avec un mandataire conseiller immobilier.

- **Commission communication** : réunir les conditions d'informations et d'échanges avec nos assurés et adhérents, et permettre la bonne appréhension des fondamentaux de la solution 2ème pilier FISP et de ses avantages.

Concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.

Quelques éclairages sur les enjeux 2016

Face aux défis, pas de résignation : stratégie, pesée d'enjeux, réflexions... actions !

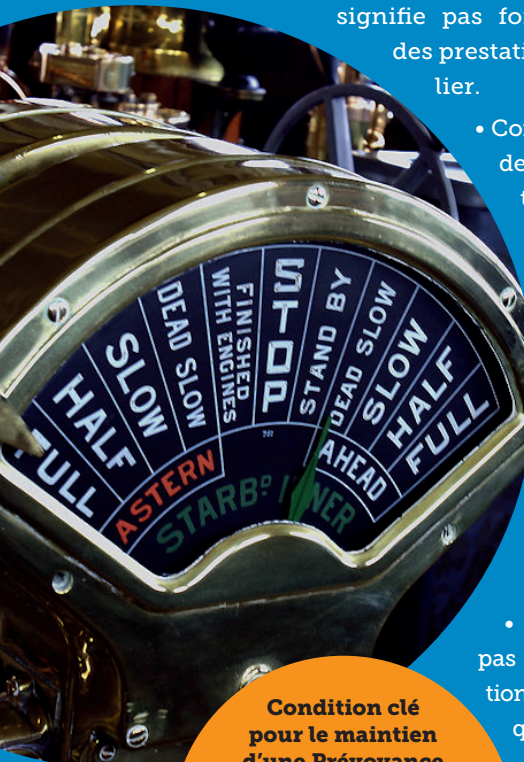
- Le constat de complexité de 2016 impose comme impératif la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités d'un monde en mutation profonde, mais ne signifie pas forcément une baisse des prestations pour le 2ème pilier.

- Concrétisées via l'édition de normes plus restrictives ou sous la forme d'un environnement anxigène parfois entretenu par des visions court-termistes, de nouvelles « contraintes de marché » induisent une réduction des latitudes exploitables par les acteurs 2ème pilier.

- Pour autant, il n'y a pas de fatalité à cette situation : un 2ème pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a encore un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge

de ces responsabilités se donnent la peine et les moyens de le forger.

- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée.
- Pour les modèles visant des prestations optimales, un des enjeux majeurs est la mise en œuvre des meilleures pratiques afin d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.
- La stratégie de la FISP est de le faire authentiquement afin de résister aux tentations de travestissement d'une mission de prévoyance que les stratégies de déguisement de type derisking mèneront à un nivellement des prestations.
- La complexité d'un contexte économique et financier « non conventionnel » légitime les travaux en matière de gestion de risques : la double nécessité de faire face à des défis démographiques (la fin inédite d'un baby boom massif) et financiers (contexte de répression financière).
- Ces défis et opportunités légitiment les efforts de tous les organes FISP dans les champs de leurs activités (finances, coûts, prestations, conformité) pour valoriser les bienfaits d'un modèle et de fondamentaux favorables, afin de créer et redistribuer performance et prestations durablement attractives et équitables.
- Cette mission détermine un enjeu central pour les acteurs du 2ème pilier : disposer d'un organe suprême éclairé et en capacité de promouvoir et concrétiser les bienfaits d'un modèle de référence « par design ».



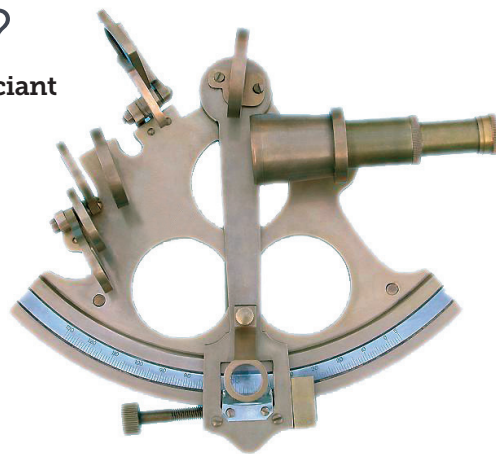
Condition clé pour le maintien d'une Prévoyance Responsable de qualité : volonté de continuer à évoluer pour s'adapter, de manière robuste et compréhensible, aux nouveaux enjeux.

Quelle ambition pour le 2^{ème} pilier dans un contexte complexe ?

Pour les solutions de prévoyance dédiées aux assurés et bénéficiant des avantages d'un modèle propriétaire: se donner les moyens d'exploiter tous les budgets de manière raisonnable.

- Les systèmes de prévoyance vivent un contexte de pressions (finance, normes, démographie, attentes des parties prenantes) croissantes. Ces pressions peuvent être atténuées, en exploitant les avantages d'un modèle bénéficiant de la volonté et de la capacité à mettre en œuvre des solutions raisonnables, pour faire face aux contraintes d'un écosystème complexe.
- La stratégie FISP n'est donc pas de nier des tendances ne facilitant pas le maintien d'une prévoyance de qualité, mais de se donner les moyens de résister aux réponses généralement promues, visant à réduire les prestations à défaut de cotisations supplémentaires.

**POUR GARDER
LE CAP,
SAVOIR
ORIENTER
LES VOILES...**



- Pour y parvenir, aucun compromis sur les impératifs techniques et de conformité, mais aucun renoncement à créer et redistribuer de la valeur de manière durable. Illustration : l'utilisation d'un taux « technique » de 2,75%, s'il impose des réserves, n'a pas modifié la volonté d'atteindre des résultats pour rémunérer les prestations à des taux plus élevés sur le long terme.
- Facteur clé, la stratégie de placements permet de conforter les décisions en matière de taux de conversion. La FISP fait appel aux meilleures pratiques pour évaluer ses équilibres de fonctionnement et de financement des prestations, notamment via une étude d'adéquation des actifs (fortune gérée) aux passifs (engagements de prévoyance des prestations assurées).
- Cette action s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière de gouvernance, dont les fruits ont pu être objectivés, via les résultats d'un mandat d'audit externe sur les coûts de gestion financière.
- **Ces travaux permettent également de s'assurer que les partenaires partagent des objectifs prioritaires : tout faire pour se donner les moyens de mener une politique responsable, de raison mais non de résignation devant les défis de la prévoyance.**



CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - www.fisp.ch

ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS : ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique - Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - Hôpital Riviera-Chablais - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA - Les Blanchisseries Générales LBG SA - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADJES - Clinique Miremont SA - HIB - PHEL - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Leman - Réseau Nord Broye - ECCS

IMPRESSUM : Rapport de gestion 2015 - www.fisp.ch - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve